
Financial statements of the
États financiers de l'
Canadian Agri-Food Policy Institute
Institut canadien des politiques
agroalimentaires

March 31, 2022
31 mars 2022

Independent Auditor's Report	1-3	Rapport de l'auditeur indépendant
Statement of revenue and expenses and changes in net assets	4	État des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net
Balance sheet	5	Bilan
Statement of cash flows	6	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	7-18	Notes complémentaires
Supporting schedule	19	Annexe

Independent Auditor's Report

To the Directors of the
Canadian Agri-Food Policy Institute

Opinion

We have audited the financial statements of the Canadian Agri-Food Policy Institute (the "Institute"), which comprise the balance sheet as at March 31, 2022, and the statements of revenue and expenses and changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Institute as at March 31, 2022, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Institute in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux directeurs de l'
Institut canadien des politiques agroalimentaires

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires (l'« Institut »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Institute's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Institute or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Institute's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Institute's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Institute's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Institute to cease to continue as a going concern.
 - Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
June 6, 2022

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 6 juin 2022

	2022		2021
	\$		\$
Revenue			Revenus
Long-term contributions	1,017,058	1,342,292	Apports à long terme
Other contributions	243,795	19,375	Autres contributions
Interest income	734	999	Revenus d'intérêts
Amortization of deferred contributions – capital assets (Note 7)	5,354	5,514	Amortissement des apports reportés – immobilisations corporelles (note 7)
	1,266,941	1,368,180	
Expenses			Dépenses
Administration	343,732	276,588	Administration
Research activities	922,475	828,858	Activités de recherche
Institute activities	–	261,735	Activités de l'Institut
	1,266,207	1,367,181	
Excess of revenue over expenses	734	999	Excédent des revenus sur les dépenses
Net assets, beginning of year	299,854	298,855	Actif net au début
Net assets, end of year	300,588	299,854	Actif net à la fin

The accompanying notes and supporting schedule are an integral part of the financial statements.

	2022 \$	2021 \$	
Assets			Actif
Current assets			À court terme
Cash	322,908	354,599	Encaisse
Accounts receivable	163,911	39,951	Débiteurs
Prepaid expenses	1,644	-	Débiteurs
	488,463	394,550	
Capital assets (Note 3)	2,737	8,091	Immobilisations corporelles (note 3)
Long-term investments (Note 4)	1,918,552	2,913,617	Placements à long terme (note 4)
	2,409,752	3,316,258	
Liabilities			Passif
Current liabilities			À court terme
Accounts payable and accrued liabilities	187,875	94,696	Créditeurs et charges à payer
Long-term deferred contributions (Note 5)	1,918,552	2,913,617	Apports reportés à long terme (note 5)
Deferred contributions – capital assets (Note 6)	2,737	8,091	Apports reportés – immobilisations corporelles (note 6)
	2,109,164	3,016,404	
Commitments (Note 8)			Engagements (note 9)
Net assets			Actif net
Unrestricted	300,588	299,854	Non affecté
	2,409,752	3,316,258	

The accompanying notes and supporting schedule are an integral part of the financial statements.

On behalf of the Board




	2022	2021	
	\$	\$	
Operating activities			Activités de fonctionnement
Excess of revenue over expenses	734	999	Excédent des revenus sur les dépenses
Amortization of deferred contributions – capital assets	(5,354)	(5,514)	Amortissement des apports reportés – immobilisations corporelles
Amortization of capital assets	5,354	5,514	Amortissement des immobilisations corporelles
Change in unrealized gains	38,548	35,027	Variation des gains non réalisés
	39,282	36,026	
Changes in non-cash operating working capital items			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement
Accounts receivable	(123,960)	47,507	Débiteurs
Prepaid expenses	(1,644)	–	Frais payés d'avance
Accounts payable and accrued liabilities	93,179	11,277	Créditeurs et charges à payer
	6,857	94,810	
Investing activities			Activités d'investissement
Proceeds on disposal of investments	2,300,879	2,148,237	Produit de la disposition de placements
Purchases of investments	(1,344,362)	(914,335)	Achats de placements
Purchases of capital assets	–	(3,133)	Acquisitions d'immobilisations corporelles
	956,517	1,230,769	
Financing activities			Activités de financement
Deferred contributions – capital assets	–	3,133	Apports reportés – immobilisations corporelles
Long-term deferred contributions	(995,065)	(1,268,929)	Apports reportés à long terme
	(995,065)	(1,265,796)	
Net increase (decrease) in cash	(31,691)	59,783	Augmentation (diminution) nette de l'encaisse
Cash, beginning of year	354,599	294,816	Encaisse au début
Cash, end of year	322,908	354,599	Encaisse à la fin

The accompanying notes and supporting schedule are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Nature of the organization

The Canadian Agri-Food Policy Institute (the "Institute"), incorporated on December 5, 2004, under Part II of the *Canada Corporations Act*, provides independent, unbiased and credible input to the Canadian agriculture and agri-food policy debate and policy forum. Its activities are governed by its constitution and by-laws. The Institute qualifies as a not-for-profit organization and is not subject to income taxes.

Effective September 2014, the Institute was granted a certificate of continuance under the *Canada Not-for-profit Corporations Act*.

2. Accounting policies

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and reflect the following significant accounting policies:

Basis of presentation

These financial statements present the assets, liabilities, net assets, revenues and expenses of the Institute. Not-for-profit controlled entities are not consolidated but their summarized financial information is disclosed in the Institute's financial statements.

Adoption of the amendments to Section 3856, Financial Instruments, for financial instruments originated or exchanged in a related party transaction

Effective January 1, 2021, the Institute has adopted the amendments to Handbook Section 3856, Financial Instruments ("Section 3856") related to the recognition of financial instruments originated or exchanged in a related party transaction, referred to herein as the "related party financial instruments amendments".

1. Nature de l'organisme

L'Institut canadien des politiques agroalimentaires (l'« Institut »), constitué le 5 décembre 2004 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, fournit des opinions impartiales et dignes de confiance aux débats d'orientation politique et aux forums sur les politiques en matière d'agriculture et d'agroalimentaire au Canada. Ses activités sont régies par ses statuts et règlements. L'Institut est considéré comme un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exonéré d'impôt sur le revenu.

En septembre 2014, l'Institut a reçu son certificat de prorogation selon la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

Ces états financiers comprennent les actifs, les passifs, l'actif net, les revenus et les dépenses de l'Institut. Les entités contrôlées sans but lucratif ne sont pas consolidées, mais leurs états financiers résumés sont divulgués dans les états financiers de l'Institut.

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er janvier 2021, l'Institut a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

2. Accounting policies (continued)

Adoption of the amendments to Section 3856, Financial Instruments, for financial instruments originated or exchanged in a related party transaction (continued)

These amendments to Section 3856 establish new guidance for determining the measurement of a related party financial instrument. The related party financial instruments amendments require that such a financial instrument be initially measured at cost, which is determined based on whether the instrument has repayment terms. If the instrument has repayment terms, the cost is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any reduction for impairment. Otherwise, the cost is determined using the consideration transferred or received by the Institute in the transaction. Subsequent measurement is based on how the instrument was initially measured.

The Institute has applied the related party financial instruments amendments in accordance with the transition provisions of Section 3856. The amendments should be applied retrospectively. When related party financial instruments exist at the date these amendments are applied for the first time, the cost of an instrument that has repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment as at the beginning of the earliest comparative period, i.e. January 1, 2020. The cost of an instrument that does not have repayment terms is deemed to be its carrying amount in the Institute's consolidated financial statements, less any impairment, as at the same date. The fair value of an instrument that is an investment in shares quoted in an active market is determined as at the same date.

2. Méthodes comptables (suite)

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (suite)

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Institut lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

L'Institut a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er janvier 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers consolidés de la société, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

2. Accounting policies (continued)

Adoption of the amendments to Section 3856, Financial Instruments, for financial instruments originated or exchanged in a related party transaction (continued)

When related party financial instruments do not exist at the date these amendments are applied for the first time, transition relief was provided such that the related party financial instruments do not need to be restated as at the beginning of the earliest comparative period.

The adoption of these amendments had no material impact on the amounts recognized in the Institute's financial statements or disclosures.

Financial instruments

Initial measurement

Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in arm's length transactions are initially recognized at fair value when the Institute becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument. Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in related party transactions, except for those that involve parties whose sole relationship with the Institute is in the capacity of management, are initially recognized at cost.

The cost of a financial instrument in a related party transaction depends on whether the instrument has repayment terms. The cost of financial instruments with repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment losses previously recognized by the transferor. The cost of financial instruments without repayment terms is determined using the consideration transferred or received by the Institute in the transaction.

2. Méthodes comptables (suite)

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (suite)

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers de l'Institut ou sur les informations à fournir.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Institut devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Institut qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Institut dans le cadre de l'opération.

2. Accounting policies (continued)

Financial instruments (continued)

Subsequent measurement

All financial instruments are subsequently measured at amortized cost.

Interest earned on short-term investments and bonds are included in interest income in the statement of revenue and expenses and changes in net assets.

Impairment

With respect to financial assets measured at cost or amortized cost, the Institute recognizes an impairment loss, if any, in net earnings when there are indicators of impairment and it determines that a significant adverse change has occurred during the period in the expected timing or amount of future cash flows. When the extent of impairment of a previously written-down asset decreases and the decrease can be related to an event occurring after the impairment was recognized, the previously recognized impairment loss is reversed to net earnings in the period the reversal occurs.

Fair value

The fair value of accounts receivable and accounts payable and accrued liabilities approximates their carrying value due to their short-term maturity. It is management's opinion that the Institute is not exposed to significant interest, currency or credit risks arising from these financial instruments, nor liquidity risks.

Revenue recognition

Unrestricted contributions are recognized as current period revenue when received or receivable, if collection of the amount to be received can be reasonably assured.

Externally restricted contributions are recognized in the period in which the related expenses are incurred. Externally restricted amounts can only be used for the purposes designated by external parties.

Contributions restricted for capital assets are deferred and amortized to revenue on a straight-line basis at a rate corresponding to the amortization rate for the related capital assets.

The Institute follows the deferral method of accounting for contributions.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans la rubrique revenus d'intérêts de l'état des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, L'Institut comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Juste valeur

La juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche approximativement de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction est d'avis que l'Institut n'est pas exposé à des risques de change ou de crédit significatifs découlant de ces instruments financiers, ni les risques de liquidité

Constatation des revenus

Les apports non affectés sont constatés comme revenus de l'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés d'origine externe sont constatés au cours de l'exercice où les charges afférentes sont engagées. Les montants affectés d'origine externe ne peuvent être utilisés qu'aux fins désignées par les parties externes.

Les apports restreints liés aux immobilisations corporelles sont reportés et amortis aux revenus sur une base linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations corporelles correspondantes.

L'Institut suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

2. Accounting policies (continued)

Investment revenue

Interest revenue is recorded when it is earned. Interest on non-restricted investments is recorded as income in the period when earned. Interest earned on restricted investments is deferred and recognized as revenue in the statement of revenue and expenses and changes in net assets as the eligible expenses are incurred.

Capital assets

Capital assets are recorded at cost. Amortization is computed using the straight-line method over the estimated useful life of the assets, which is five years for equipment and three years for computer equipment.

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. The main estimates used are the fair value of investments, the recoverable amount of accounts receivable, the amount of accrued liabilities and the estimated useful life of capital assets. Actual results could differ from these estimates.

Allocation of expenses

The Institute allocates its administrative expenses based on the proportion of activities undertaken by the Institute. Details of allocated expenses are included in the Schedule.

2. Méthodes comptables (suite)

Revenus de placement

Les revenus d'intérêts sont constatés dans la mesure où ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts sur les placements non affectés sont constatés comme revenus de l'exercice où ils ont été gagnés. Les revenus d'intérêts sur les placements affectés sont reportés et constatés comme revenus à l'état des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net dans la mesure où les dépenses admissibles sont engagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, qui est de cinq ans pour le matériel et trois ans pour le matériel informatique.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations sont la juste valeur des placements, le montant recouvrable des débiteurs, le montant des charges à payer et la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Ventilation des dépenses

L'Institut ventile ses dépenses d'administration selon l'ampleur des activités entreprises par l'Institut au cours de l'exercice. Le détail des dépenses ventilées est inclus en annexe.

3. Capital assets

3. Immobilisations corporelles

	Cost	Accumulated amortization	2022 Net book value	2021 Net book value	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
	\$	\$	\$	\$	
Equipment	5,117	5,117	—	938	Matériel
Computer equipment	31,691	28,954	2,737	7,153	Matériel informatique
	36,808	34,071	2,737	8,091	

4. Long-term investments

The investments consist of financial instruments which mature on various dates up to December 15, 2022.

4. Placements à long terme

Les placements se composent d'instruments financiers venant à échéance à des dates s'échelonnant jusqu'au 15 décembre 2022.

	Fair value	2022 Cost	Fair value	2021 Cost	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	
	\$	\$	\$	\$	
Provincial governments (2.55% – 3.25%)	202,907	190,200	415,045	394,586	Gouvernements provinciaux (2,55 % – 3,25%)
Corporate bonds (1.15% – 4.80%)	1,222,227	1,194,618	2,278,305	2,219,900	Obligations de sociétés (1,15 % – 4,80%)
Mutual funds	493,418	493,418	220,267	220,267	Fonds communs de placen
	1,918,552	1,878,236	2,913,617	2,834,753	

5. Long-term deferred contributions

Long-term deferred contributions are related to the contribution from Agriculture and Agri-Food Canada to finance the Institute's current operations.

The changes for the year in the long-term deferred contributions balance are as follows:

	2022 \$	2021 \$	
Balance, beginning of year	2,913,617	4,182,546	Solde au début
Investment income	60,541	111,523	Revenus de placement
Change in unrealized gains	(38,548)	(35,027)	Variation des gains non réalisés
Recognized contributions during the year	(1,017,058)	(1,342,292)	Apports constatés au cours de l'exercice
Transfer to deferred contributions – capital assets	–	(3,133)	Transfert aux apports reportés – immobilisations corporelles
Balance, end of year	<u>1,918,552</u>	<u>2,913,617</u>	Solde à la fin

5. Apports reportés à long terme

Les apports reportés à long terme sont relatifs à une contribution gouvernementale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour financer les activités courantes de l'Institut.

Les variations du solde des apports reportés à long terme au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2022 \$	2021 \$	
Composed of:			Se composent de :
Unspent contributions	48,524	1,048,524	Apports non utilisés
Accumulated unrealized gains	40,316	78,864	Gains non réalisés cumulés
Accumulated investment income, before income spent during the year	1,846,770	2,131,654	Revenus de placement cumulés, avant revenus déboursés pendant l'exercice
Investment income spent	(17,058)	(342,292)	Revenu de placement déboursés
Transfer to deferred contributions – capital assets	–	(3,133)	Transfert aux apports reportés – immobilisations corporelles
Balance, end of year	<u>1,918,552</u>	<u>2,913,617</u>	Solde à la fin

6. Deferred contributions – capital assets

The changes for the year in the deferred contributions balance are as follows:

	2022 \$	2021 \$	
Balance, beginning of year	8,091	10,472	Solde au début
Transfer from long-term deferred contributions	–	3,133	Transfert des apports reportés à long terme
Amounts amortized to revenue	(5,354)	(5,514)	Amortissements reconnus à titre de revenus
Balance, end of year	<u>2,737</u>	<u>8,091</u>	Solde à la fin

6. Apports reportés – immobilisations corporelles

Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

7. Financial instruments

Investment risk

Investment in financial instruments renders the Institute subject to investment risks. Interest risk is the risk arising from fluctuations in interest rates and their degree of volatility. There is also the risk arising from the failure of a party to a financial instrument to discharge an obligation when it is due. Market risk is the risk to the value of a financial instrument due to fluctuations in market prices, whether these fluctuations are caused by factors specific to the investment itself or to its issuer, or by factors pertinent to all investments on the market.

Concentration of risk

Concentration of risk exists when a significant proportion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political and other conditions. The Institute's investments are detailed in Note 4.

Credit risk

The risk relates to the potential that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss. The maximum credit exposure of the Institute is represented by the fair value of the long-term investments and accounts receivable as presented in the balance sheet.

Interest rate risk

Interest rate risk is the exposure of the Institute's earnings that arises from fluctuations in interest rates. The Institute is exposed to the interest rate risk on its investments and manages its risk by balancing its investment portfolio.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Institute's will be unable to fulfill its obligations on a timely basis or at a reasonable cost. The Institute manages its liquidity risk by monitoring its operating requirements. The Institute prepares budget and cash forecasts to ensure it has sufficient funds to fulfill its obligations.

7. Instruments financiers

Risque lié aux placements

Le placement dans des instruments financiers expose l'Institut à des risques liés aux placements. Le risque de taux d'intérêt est le risque provenant des variations dans les taux d'intérêt et de leur degré de volatilité. Il y a aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs communs à tous les titres négociés sur le marché.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements de l'Institut sont décrits à la note 4.

Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Le risque maximal de crédit de l'Institut correspond à la juste valeur des placements à long terme et des débiteurs inscrite au bilan.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'exposition des bénéfices de l'Institut résultant des fluctuations des taux d'intérêt. L'Institut est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses placements et gère son risque en équilibrant son portefeuille de placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Institut gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements.

8. Commitments

During fiscal year 2007, the Institute entered into a long-term financing agreement with the government of Canada, for which the Institute received an amount of 15 million dollars. As defined in the agreement, the total maximum financial support that may be drawn down for the eligible administrative costs and the eligible policy research costs of the Institute in any fiscal year shall not exceed or be greater than 1 million dollars of the original 15 million dollars paid to the Institute by the government plus any accumulated interest or income from the investment of the grant that may be available for drawdown at any time.

During fiscal year 2022, the Institute entered into agreements with Distinguished Fellows for research and ambassador engagements. The term of the contracts spans from September 2021 to December 2022 for a total of \$125,000, which consists of stipends, additional research grant and expense support. \$75,000 has been paid during the year. The remaining balance of \$50,000 will be paid in fiscal year 2023.

Other commitments

The Institute leases office space from Agriculture and Agri-Food Canada at an annual cost of \$47,628. The lease term expires October 31, 2024.

The Institute leases office equipment at an annual cost of \$924. The lease term expires October 31, 2025.

9. Capital management

The Institute's capital is composed of its deferred contributions, long-term deferred contributions, deferred contributions – capital assets and its unrestricted net assets.

During the year ended March 31, 2007, the Institute was granted a contribution from Agriculture and Agri-Food Canada totaling 15 million dollars to finance its current operations. The funding agreement requires that the Institute invest the capital in risk-free investments.

8. Engagements

Au cours de l'exercice fiscal 2007, l'Institut a conclu une entente de financement à long terme avec le gouvernement du Canada, selon laquelle l'Institut a reçu une somme de 15 millions de dollars. Tel qu'il est défini dans l'entente, le montant maximal d'aide financière pouvant être prélevé pour les coûts administratifs admissibles et les coûts admissibles de recherche en politique ne peut excéder ou être plus élevé qu'un million de dollars du montant initial de 15 millions de dollars payé à l'Institut par le gouvernement, ainsi que tout intérêt cumulé ou revenu de placement de la subvention qui peut être disponible à tout moment pour prélèvement, et ce, pour tout exercice donné.

Au cours de l'exercice fiscal 2022, l'Institut a conclu des accords avec des Boursiers Distingués pour des missions de recherche et d'ambassadeur. La durée des contrats s'étend de septembre 2021 à décembre 2022 pour un total de 125 000 \$, qui comprend des allocations, une subvention de recherche supplémentaire et un soutien aux dépenses. 75 000 \$ ont été versés au cours de l'année. Le solde restant de 50 000 \$ sera payé au cours de l'exercice fiscal 2023.

Autres engagements

L'Institut loue des locaux à bureaux d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à un coût annuel de 47 628 \$. Le bail prend fin le 31 octobre 2024.

L'Institut loue des équipements de bureau à un coût annuel de 924 \$. Le bail prend fin le 31 octobre 2025.

9. Gestion du capital

Le capital de l'Institut est constitué de ses apports reportés, ses apports reportés à long terme, ses apports reportés – immobilisations corporelles et son actif net non affecté.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, l'Institut a reçu une contribution gouvernementale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada totalisant 15 millions de dollars, et ce, pour financer ses activités courantes. L'entente de financement exige de l'Institut qu'il investisse son capital dans des placements sans risque.

9. Capital management (continued)

As such, the Institute implemented an investment policy to better manage the requirements from the funding agreement. Investments with a credit rating of "A" shall be limited to 20% of the assets of the investment portfolio, investments with a credit rating of "AA" shall be limited to 70%, and investments in securities that are not issued by the government shall be limited to 80%. The Institute is forbidden from investing more than 10% in one specific investment except for government bonds and mutual funds.

There have been no changes from the prior year on how the Institute manages its capital. As at March 31, 2022, the Institute was fulfilling all externally imposed requirements.

10. Related party transactions

Key management personnel are composed of the Institute's directors and executives. Honorariums paid to the Board during the year were \$58,605 (\$73,624 in 2021). Executive salaries and benefits paid during the year were \$162,612 (\$439,657 in 2021).

11. Canadian Agri-Food Foundation (the "Foundation")

The Institute controls the Foundation by virtue of Board representation.

The Foundation was incorporated under the laws of Canada without share capital as a private foundation on December 3, 2018 and began operations in fiscal 2019.

The Foundation applied to the Canada Revenue Agency for registered charity status and was granted charity status effective December 24, 2018.

The Foundation's financial statements are prepared in accordance with the *CPA Handbook – Accounting, Part III, Accounting Standards for Not-for-profit Organizations*.

9. Gestion du capital (suite)

L'Institut s'est ainsi doté d'une politique de placement pour mieux gérer les exigences de l'entente conclue avec le ministère. Les placements de niveau « A » seront limités à 20 % des actifs du portefeuille de placements, les placements de niveau « AA » seront limités à 70 % et les placements en titres qui ne sont pas émis par le gouvernement seront limités à 80 %. L'Institut doit également limiter son investissement dans un titre spécifique puisqu'un placement ne peut représenter à lui seul plus de 10 % du portefeuille total, sauf s'il s'agit de bons du gouvernement du Canada ou de fonds communs de placement.

Il n'y a pas eu de changements par rapport à l'exercice précédent concernant la façon dont l'Institut gère son capital. Au 31 mars 2022, l'Institut respecte toutes les exigences externes.

10. Transactions entre apparentés

Le personnel de gestion clé comprend les directeurs et les cadres de l'Institut. Les honoraires payés au conseil au cours de l'exercice s'élevaient à 58 605 \$ (73 624 \$ en 2021). Les salaires et avantages sociaux des directeurs et cadres payés au cours de l'exercice s'élevaient à 162 612 \$ (439 657 \$ en 2021).

11. Fondation de l'agro-alimentaire du Canada (la « Fondation »)

L'Institut contrôle la Fondation en vertu de leur représentation au conseil d'administration.

La Fondation a été constituée sans capital-actions en vertu des lois du Canada en tant que fondation privée le 3 décembre 2018 et a commencé ses activités en 2019.

La Fondation a obtenu auprès de l'Agence du revenu du Canada le statut d'organisme de bienfaisance enregistré le 24 décembre 2018.

Les états financiers de la Fondation sont préparés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA – Comptabilité – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*.

**11. Canadian Agri-Food Foundation
(the "Foundation") (continued)**

A summary of the operations of the Foundation is as follows:

Statement of financial position as at December 31, 2021

	2021	2020	
	\$	\$	
Assets	202,960	30,270	Actif
Liabilities	(150,000)	—	Passif
Net assets	52,960	30,270	Actif net

Summary statement of revenue and expenses and changes in net assets for the year ended December 31, 2021

	2021	2020	
	\$	\$	
Revenue	173,152	25,630	Revenus
Expenses	150,462	600	Dépenses
Excess of revenue over expenses	22,690	25,030	Excédent des revenus sur les dépenses
Net assets, beginning of year	30,270	5,240	Actif net au début
Net assets, end of year	52,960	30,270	Actif net à la fin

Summary statement of cash flows for the year ended December 31, 2021

	2021	2020	
	\$	\$	
Operating	172,690	25,030	Fonctionnement
Cash, beginning of year	30,270	5,240	Encaisse au début
Cash, end of year	202,960	30,270	Encaisse à la fin

During the year, the Foundation made a contribution of 150,000 (\$NIL in 2020) to the Institute.

Included in the Foundation's accounts payable is \$150,000 (\$NIL in 2020) owing to the Institute. This amount is non-interest bearing and has no specified terms of repayment.

In addition to related party transactions and balances disclosed above, audit and legal fees of the Foundation are paid directly by the Institute.

11. Fondation de l'agro-alimentaire du Canada (la « Fondation ») (suite)

Les activités de la Fondation se résument ainsi :

État de la situation financière au 31 décembre 2021

Résumé de l'état des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Résumé de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Au cours de l'exercice, la Fondation a apporté une contribution à l'Institut de 150 000 \$ (NUL \$ en 2020).

Les crédateurs de la Fondation comprennent un montant de 150 000 \$ (NUL \$ en 2020) dû à l'Institut. Ce montant ne porte pas d'intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement précises.

En plus des opérations entre apparentés et des soldes divulgués plus haut, les frais juridiques et d'audit de la Fondation sont payés par l'Institut.

12. COVID-19

On March 11, 2020, the World Health Organization characterized the outbreak of a strain of the novel coronavirus ("COVID-19") as a pandemic, which has resulted in a series of public health and emergency measures that have been put in place to combat the spread of the virus. The duration and impact of COVID-19 are unknown at this time and it is not possible to reliably estimate the impact that the length and severity of these developments will have on the financial results and condition of the Institute in future periods.

During the year, the Institute received government assistance for wages totaling \$NIL (\$6,875 in 2021), which has been recorded as other revenue in the statement of revenue and expenses and changes in net assets.

12. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de l'Institut aux périodes futures.

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu une aide gouvernementale pour les salaires totalisant NUL\$ (6 875 \$ en 2021), qui a été comptabilisée comme autres revenus dans l'état des revenus et dépenses et de l'évolution de l'actif net.

Allocations	2022			2021		Ventilation
	Administration \$	Research activities Activités de recherche \$	Institute activities Activités de l'Institut \$	Total \$	Total \$	
Revenue						Revenus
Grant contributions	338,378	661,622	—	1,000,000	1,000,000	Apports de subvention
Income contributions	—	17,058	—	17,058	342,292	Revenus des apports
Other contributions	—	243,795	—	243,795	19,375	Autres contributions
Interest income	—	—	734	734	999	Revenu d'intérêts
Amortization of deferred contributions	5,354	—	—	5,354	5,514	Amortissement des apports reportés
	343,732	922,475	734	1,266,941	1,368,180	
Expenses						Dépenses
Office and Board operations	69,251	89,202	—	158,453	184,163	Frais de bureau et du conseil
Research and professional services	34,311	326,704	—	361,015	330,233	Services professionnels et de recherche
Salaries and benefits	231,078	493,919	—	724,997	847,271	Salaires et avantages sociaux
Travel and meetings	3,738	12,650	—	16,388	—	Déplacements et rencontres
Amortization of capital assets	5,354	—	—	5,354	5,514	Amortissement des immobilisations corporelles
	343,732	922,475	—	1,266,207	1,367,181	
Excess of revenue over expenses	—	—	734	734	999	Excédent des revenus sur les dépenses